

Niveau :	LICENCE						années
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION						L1
Mention :	DROIT						L2
Parcours	PREPA GRANDES ECOLES DU DROIT (PREPA GED)						L3
							180 ECTS
Volume horaire étudiant :	Licence 1		Licence 2		Licence 3		1471h à 1556h30
	365h	121h30 à 156h	356h	148h30 à 189h30	348h à 354h	132h à 136h	
	Dont heures spécifiques au parcours Prépa GED						
	24h	30h	24h	30h	24h	30h	162h
	cours magistraux	travaux dirigés	cours magistraux	travaux dirigés	cours magistraux	travaux dirigés	<u>total</u>
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français			<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables du parcours	Scolarité – secrétariat pédagogique
Géraldine MAUGAIN Maître de conférences ☎ 03.80.39.35.49 Gerladine.Maugain@u-bourgogne.fr Emmanuelle JUEN Maître de conférences ☎ 03.80.39.53.89 Emmanuelle.Juen@u-bourgogne.fr	Stéphanie GAVET ☎ 03.80.39.53.65 stephanie.gavet@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	U.F.R Droit et Sciences Economique & Politique 4 boulevard Gabriel – BP17270 21072 DIJON CEDEX

I. Objectifs de la formation

Le parcours « Prépa Grandes Ecoles du Droit » (Prépa GED) propose aux étudiants de Licence une formation approfondie, centrée sur les concours de grandes écoles, menant aux métiers du service public de la justice (Ecole Nationale de la Magistrature ; Ecole Nationale des Greffes...).

II. Débouchés du diplôme

▪ Poursuites d'études en Licence 3

Après validation de la L1 et la L2 mention droit, parcours Prépa GED, les étudiants ont la possibilité de suivre d'autres formations de niveau L3 dispensées au sein de l'UFR DSEP, notamment la Licence d'Administration Publique (LAP) dans le cadre de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG).

▪ Poursuites d'études en Master

Tout étudiant titulaire d'une licence de droit a accès de plein droit aux Masters mention droit. Le parcours Prépa GED qualifie plus particulièrement pour la Mention Justice, Procès et Procédure.

▪ Autres poursuites d'études : concours

Après validation de la L1 et la L2 mention droit, parcours Prépa GED :

- les étudiants ont la possibilité de s'inscrire au concours de greffier ;
- ils peuvent également s'inscrire à L'IPAG afin de préparer les concours administratifs de catégorie A et B.

III. Compétences acquises à l'issue de la formation

La licence en droit, parcours Prépa GED, permet d'acquérir des savoirs et des compétences exigés pour réussir les concours des écoles préparant aux métiers du service public de la justice (magistrature ; greffe).

▪ Les savoirs

Grâce aux cours magistraux (CM), le diplômé possèdera les savoirs disciplinaires essentiels aux métiers du droit.

▪ Les compétences

• Compétences générales acquises lors de la Licence mention Droit

Grâce aux travaux dirigés (TD), qui mettent en œuvre des savoirs dispensés en cours magistraux, les étudiants maîtriseront les compétences essentielles nécessaires à l'exercice des différents métiers du droit.

➤ *Des compétences spécifiquement juridiques :*

- identifier les problèmes juridiques ;
- rechercher les instruments juridiques ;
- comprendre les instruments juridiques ;
- analyser de manière critiques les instruments juridiques ;
- structurer un raisonnement juridique ;
- maîtriser les problèmes juridiques.

➤ *Au titre des compétences additionnelles, les étudiants seront en mesure de :*

- maîtriser une langue étrangère appliquée au droit ;
- maîtriser les fondamentaux de l'économie.

➤ *Des compétences transversales seront également acquises :*

- rédiger et exposer oralement une problématique et les différentes étapes de sa résolution ;
- présenter de manière structurée des idées ;
- établir un plan, rédiger des développements, établir une bibliographie ;
- synthétiser les savoirs (résumés, tableaux...).

• Compétences complémentaires acquises dans le cadre de la Prépa GED

➤ *Perfectionnement des connaissances :*

- Approfondissement et actualisation des connaissances juridiques ;
- Connaissance et compréhension du monde contemporain.

➤ *Perfectionnement méthodologique :*

- Entraînement à la dissertation ;
- Entraînement à la présentation orale (khôlles) ;
- Entraînement à la mise en situation pratique.

IV. Modalités d'accès à l'année de formation

▪ Profil des candidats

Tout étudiant ayant obtenu un Baccalauréat, une Capacité en droit ou un Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) peut candidater en vue de son admission au parcours Prépa GED.

Tout étudiant ayant obtenu une Licence 1 ou une Licence 2, mention Droit, peut candidater en vue de son admission au fil de l'eau au parcours Prépa GED.

Toute candidature est soumise aux procédures d'admissibilité et d'admission décrites ci-dessous.

▪ Procédure d'admissibilité

Les étudiants doivent présenter un dossier qui sera étudié par la commission pédagogique.

Ce dossier doit contenir, à peine d'irrecevabilité :

- Fiche de renseignements dûment remplie ;
- Curriculum vitae ;
- Relevé de notes du dernier diplôme obtenu ;
- Relevés de notes des deux dernières années d'études ;
- Lettre de motivation.

Seront évalués la qualité du dossier, la cohérence de la demande et la présentation du dossier (soin, style, orthographe).

▪ Procédure d'admission

Les candidats retenus sur dossier sont convoqués pour passer un entretien avec les responsables du parcours.

Seront évalués la présentation et la motivation pour le parcours.

A l'issue des deux premières années du parcours, la situation de chaque étudiant admis sera évaluée selon différents critères (attitude, assiduité, résultats). Au vu de ceux-ci, un étudiant pourra être exceptionnellement exclu.

V. Organisation et descriptif des études et des examens

▪ Organisation des études

Les cours prendront deux formes :

- des séminaires sur des sujets de fond, permettant aux étudiants d'approfondir et d'élargir leurs connaissances. Ces séminaires seront dispensés par des universitaires ou des professionnels.
- des travaux dirigés, permettant aux étudiants de pratiquer à la fois les exercices juridiques écrits et l'exercice de présentation orale, par le biais de khôlles.

▪ Organisation des examens

Chaque étudiant sera doublement évalué.

En cours de semestre, l'évaluation sera orale (khôlles).

En fin de semestre, l'évaluation sera écrite (dissertation).

▪ **Descriptif des études et des examens**
SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales	Introduction au droit privé	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1,5	4,5
	Introduction au droit public	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1,5	4,5
TOTAL UE		66h	30h	96h	12		*Note obtenue en CC non rattrapable	6	3	9

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales	Introduction historique au droit public	33h		33h		CT	CT	3		3
TOTAL UE		33h		33h	6			3		3

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires	Institutions juridictionnelles	20h		20h		CT	CT	2		2
	Institutions administratives	20h		20h		CT	CT	2		2
TOTAL UE		40h		40h	6			4		4

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Langues étrangères o		15h	15h		CC			2	2
	Problèmes économiques contemporains	20h		20h		CT	CT	2		2
	Stage facultatif (1 à 3 semaines)					Rapport obligatoire, non noté				
TOTAL UE		20h	15h	35h	4			2	4	4

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours Prépa GED	Culture juridique	12h	15h	27h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	1	1	2
TOTAL UE		12h	15h	27h	4		*Note obtenue en CC non rattrapable	1	1	2

TOTAL S1		237h	60h	297h	30			17	6,5	22
-----------------	--	-------------	------------	-------------	-----------	--	--	-----------	------------	-----------

SEMESTRE 2

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie et connaissances fondamentales	Introduction historique au droit privé	34h		34h		CT (CM)	CT (CM)	3		3
	Droit privé : personnes et famille	39h	15h	54h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	2	1	3
	Droit constitutionnel	39h	15h	54h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	2	1	3
TOTAL UE		112h	30h	142h	14		*Note obtenue en CC non rattrapable	7	2	9

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires	Institutions européennes	25h		25h		CT	CT	2		2
	Droit des biens	25h		25h		CT	CT	2		2
TOTAL UE		50h		50h	8			4		4

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Introduction à la science politique	20h		20h		CT	CT	2		2
TOTAL UE		20h		20h	3			2		2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnalisantes	Choisir une des trois matières	PPE (3 gr. de 25 étudiants max.)	15h	15h		CC			1	1
		Outils d'insertion professionnelle	1h30	1h30		Non noté				
		Langues étrangères		15h	15h		CC		1	1
		Stage facultatif (1 à 3 semaines)				Rapport obligatoire, non noté				
TOTAL UE			16h30 ou 39h	16h30 ou 39h	3	-	-	1	2	1 ou 2

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours Prépa GED	Culture juridique	12h	15h	27h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	1	1	2
TOTAL UE		12h	15h	27h	2		*Note obtenue en CC non rattrapable	1	1	2

TOTAL S2		194h	61h30 à 75h	255h30 à 269 h	30			15	5	20
-----------------	--	------	-------------------	----------------------	----	--	--	----	---	----

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales	Droit des obligations 1 (contrats)	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
	Droit administratif	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
	Histoire de la construction de l'Etat	30h	10,5h	40,5h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1	4
TOTAL UE		96h	40,5h	136,5h	13			9	4	13

- CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires obligatoires	Droit pénal	30h		30h		CT	CT	3		3
	Finances publiques	30h		30h		CT	CT	3		3
TOTAL UE		60h		60h	8			6		6

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Langues étrangères		15h	15h		CC			2	2
TOTAL UE			15h	15h	3				2	2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnalisantes	Choisir une des quatre matières	Cycle conf. des métiers		6h	6h		sans évaluation mais présence obligatoire			
		Outils d'insertion professionnelle		1h30	1h30					
		Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseigne ^m *		24h (hors UFR DSEP)						1
		Stage facultatif* (1 à 3 semaines).						Rapport obligatoire, non noté		
TOTAL UE			1h30 à 24h	1h30 à 24h	3				1	0 ou 1

* Des dérogations ponctuelles peuvent être accordées dans la limite de 2 mois au profit des redoublants non AJAC ayan validé intégralement leur semestre

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours Prépa GED	Culture juridique	12h	15h	27h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	1	1	2
TOTAL UE		12h	15h	27h	2			1	1	2

TOTAL S3		168h	72h à 85h30	240h à 253h30	30			16 ou 17	7 ou 8	23 ou 24
-----------------	--	-------------	----------------------------	--------------------------	-----------	--	--	-------------------------	-----------------------	-------------------------

SEMESTRE 4

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales	Droit des obligations 2 (responsabilité)	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
	Droit administratif	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
	Histoire du droit des obligations	30h	15h	45h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1,5	4,5
TOTAL UE		96h	45h	141h	10		*Note obtenue en CC non rattrapable	9	4,5	13,5

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires obligatoires	Ordre juridique de l'Union européenne	20h		20h		CT	CT	3		3
	Droit commercial général	30h		30h		CT	CT	3		3
	Procédure pénale	30h		30h		CT	CT	3		3
TOTAL UE		80h		80h	8		*Note obtenue en CC non rattrapable	9		9

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Langues étrangères		15h	15h		CC			2	2
TOTAL UE			15h	15h	4				2	2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef	
Compétences professionnalisantes	Choisir une des quatre matières	Cycle conf. des métiers		6h	6h		sans évaluation mais présence obligatoire				
		Outils d'insertion professionnelle		1h30	1h30						
		Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseigne ^m *		20h (hors UFR droit) + stage				1		1	
		Stage facultatif* (1 à 3 semaines)					Rapport obligatoire, non noté				
TOTAL UE			1h30 ou 20h	1h30 ou 20h	4			1	1	0 ou 1	

* Des dérogations ponctuelles peuvent être accordées dans la limite de 2 mois au profit des redoublants non AJAC ayant validé intégralement leur semestre.

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours Prépa GED	Culture juridique	12h	15h	27h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	1	1	2
TOTAL UE		12h	15h	27h	2		*Note obtenue en CC non rattrapable	1	1	2

TOTAL S4		188h	76h30 à 95h	264h30 à 283h	30			19 ou 21	7.5 ou 9.5	26.5 ou 27.5
-----------------	--	-------------	------------------------	--------------------------	-----------	--	--	---------------------	---------------------------	-----------------------------

SEMESTRE 5

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales (l'étudiant choisit 1 matière à TD)	Procédure civile (principes généraux)	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
	Droit public 1 (contentieux administratif)									
	Droit Civil 1 (contrats spéciaux)									
	Droit des sociétés 1									
	Droit du travail 1									
Droit International public 1										
TOTAL UE		33h	15h	48h	8		*Note obtenue en CC non rattrapable	3	1.5	4.5

- CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales (l'étudiant choisit 1 matière à TD non choisie en UE1)	Procédure civile 1 (principes généraux)	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1,5	4,5
	Droit public 1 (contentieux administratif)									
	Droit civil 1 (contrats spéciaux)									
	Droit des sociétés 1									
	Droit du travail 1									
Droit international public 1										
TOTAL UE		33h	15h	48h	8		*Note obtenue en CC non rattrapable	3	1,5	4,5

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances Complémentaires (l'étudiant choisit 3 matières non choisies en UE1 et en UE2)	Procédure civile 1 (principes généraux)	33h		33h		CT	CT	3 x 3		9
	Droit public 1 (contentieux administratif)					CT	CT			
	Droit civil 1 (contrats spéciaux)					CT	CT			
	Droit des sociétés 1					CT	CT			
	Droit du travail 1					CT	CT			
	Droit international public 1		CT	CT						
	Vie politique française	30h		30h		CT	CT			
Droit des collectivités locales			CT		CT					
TOTAL UE		93h à 99h		93h à 99h	8			9		9

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Langue étrangère		15h	15h		CC			2	2
TOTAL UE			15h	15h	3				2	2

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours Prépa GED	Culture juridique	12h	15h	27h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	1	1	2
TOTAL UE		12h	15h	27h	2		*Note obtenue en CC non rattrapable	1	1	2

TOTAL S5	171h à 177h	60h	261h à 267h	30				17	5	22
-----------------	----------------------------	------------	----------------------------	-----------	--	--	--	-----------	----------	-----------

SEMESTRE 6

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales (l'étudiant suit les 2 matières à TD qu'il a choisies au 1 ^{er} semestre	Droit public 2 (libertés publiques)	2 x 33h	2 x 15h	2 x 48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	2 x 3	2 x 1,5	9
	Droit civil 2 (sûretés et garanties)									
	Droit des sociétés 2 (droit spécial)									
	Droit du travail 2									
	Droit international public 2									
Procédure civile 2										
TOTAL UE		66h	30h	96h	8		*Note obtenue en CC non rattrapable	6	3	9

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires (l'étudiant choisit 3 matières non choisies en UE1)	Libertés publiques	33h		33h		CT	CT	3 x 3		9
	Droit civil 2 (sûretés et garanties)					CT	CT			
	Droit des sociétés 2					CT	CT			
	Droit du travail 2					CT	CT			
	Droit international public 2					CT	CT			
	Procédure civile					CT	CT			
	Finances locales	30h		30h		CT	CT			
	Droit de l'environnement					CT	CT			
TOTAL UE		93h à 99h		93h à 99h	8			9		9

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Langues étrangères		15h	15h		CC			2	2
TOTAL UE			15h	15h	4				2	2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences profession- nalisantes et transversales (l'étudiant suit deux matières)	Choisir une matière	PPE (projet prof. étudiant)	10h	10h		CC		1		1
		Cycle conf. métiers	6h	6h		sans évaluation mais présence obligatoire				
		Rapport de stage*	6h	6h		CC		1		1
	Outils d'insertion professionnelle		6h	6h		CC		1		1
TOTAL UE			12h ou 16h	12h ou 16h	6			1 ou 2		1 ou 2

* Un stage peut être effectué de manière facultative indépendamment de l'option prévue à l'UE4 du semestre 6

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours Prépa GED	Culture juridique	12h	15h	27h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	1	1	2
TOTAL UE		12h	15h	27h	2		*Note obtenue en CC non rattrapable	1	1	2
TOTAL S6		171h à 177h	72h à 76h	243h à 253h	30			18 ou 19	5	23 ou 24

REGLES GENERALES : L1, L2, L3

■ Assiduité

● **Régime général**

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

- Toute absence doit être justifiée dans les 15 jours
- Au-delà de deux absences injustifiées par semestre (toutes matières confondues), l'étudiant perd le bénéfice du contrôle continu : l'étudiant est alors déclaré défaillant et aucun calcul de moyenne n'est fait pour la ou les sessions concernées ; il est obligé de redoubler.

● **Régime spécial**

- Le texte relatif aux « MODALITÉS DU RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES DES ÉTUDIANTS SALARIÉS », voté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne du 08/07/2016 reconnaît la situation des étudiants qui occupent un emploi, parallèlement à leur formation.
- Ainsi les étudiants salariés (au moins 10h par semaine) et assimilés peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et être soumis au régime spécial.
- **A cette fin, ils doivent en faire la demande par écrit au Responsable du diplôme et fournir des pièces justificatives** dans le mois qui suit le début des travaux dirigés et au plus tard le 1^{er} novembre pour le 1^{er} semestre, le 1^{er} février pour le second semestre.
- Ce régime se traduit par la suppression de tout contrôle continu et la dispense de l'obligation d'assiduité aux séances de travaux dirigés. Le contrôle comporte des épreuves écrites ou orales pour tous les enseignements. Les coefficients des examens correspondent au total des coefficients du régime général.
- Les étudiants astreints à ce système, et qui en ont la possibilité, sont instamment invités à assister aux cours magistraux. Il leur est conseillé de prendre contact avec d'autres étudiants pour se procurer plans de cours, bibliographies, documents traités en TD.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées et les examens se déroulent dans les conditions définies dans le référentiel des études adopté par le conseil d'administration de l'université du 8 juillet 2016 ;

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université

● **Sessions d'examen**

L'évaluation des connaissances est réalisée sous forme de contrôles continus effectués au cours du semestre et/ou d'une épreuve terminale organisée en fin de semestre.

Le poids relatif des contrôles continus dépend de chaque UE et se traduit par l'affectation d'un coefficient.

Une session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre.

Pour tous les semestres, une 2^e session dite de rattrapage est organisée au mois de juin.

Dans les matières où il existe un contrôle continu (TD), l'étudiant conserve la note obtenue à la première session.

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par le référentiel des études LMD.

● Règles de validation et de capitalisation :Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquies les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

SESSION DE RATTRAPAGE : une deuxième session d'examen est organisée en juin pour les étudiants qui ont échoué lors de la 1ère session. Les étudiants concernés doivent repasser toutes les matières dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne, sauf si ces matières se situent dans des UE qui ont été validées par compensation avec d'autres matières. A défaut, ils seront portés défaillants (la défaillance empêche de valider un semestre ou une année).

ATTENTION :

Dans les disciplines à contrôle continu (CC) comme les langues ou les TD, l'étudiant conserve la note obtenue à la première session sans rattrapage possible.

Dans les matières SANS TD à contrôle terminal (CT), le CT doit être repassé obligatoirement si la note obtenue lors de la 1ère session est inférieure à 10/20.

Dans les matières AVEC TD, si la moyenne obtenue entre le CT (examen écrit) et le CC (note obtenue en TD) est inférieure à 10/20, le CC ne peut être repassé mais le CT doit l'être obligatoirement même si la note obtenue en CT lors de la 1ère session est égale ou supérieure à 10/20.

Ex. : Droit public 1 : CT = 10/20, CC = 7/20, moyenne = 9/20, le CT doit être repassé car la matière n'est pas validée

Conditions pour accéder au statut d'AJAC
(étudiant ajourné autorisé à composer dans l'année supérieure)
Licence DROIT

Lorsqu'un étudiant n'a pas validé son année de L1 ou de L2, il peut être admis dans l'année immédiatement supérieure aux conditions suivantes :

1- L'étudiant doit avoir acquis au moins 18 ECTS par semestre. Ainsi, le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre (soit 18 ECTS validés au minimum au S1 et 18 ECTS validés au minimum au S2 pour un passage en L2 et 18 ECTS validés au minimum au S3 et 18 ECTS validés au minimum au S4 pour un passage en L3).

2- L'étudiant doit avoir validé l'UE 1 « Connaissances fondamentales » de chaque semestre.

3- S'il remplit les conditions des points 1 et 2, l'étudiant doit demander à bénéficier du statut AJAC par un écrit adressé à la scolarité rappelant les UE qu'il a validées et le nombre d'ECTS acquis au cours des deux derniers semestres. L'écrit doit parvenir à la scolarité avant la rentrée entendue comme le jour de la reprise des cours du 1er semestre.

Important

- un étudiant qui n'a pas validé sa L1 ne peut accéder à la L3 en tant qu'AJAC, même s'il a validé intégralement sa L2 ;

- un étudiant qui ne formule pas la demande écrite visée au 3 avant la rentrée ne peut bénéficier du statut AJAC, sauf cas de force majeure justifiant sa demande tardive ;

- un étudiant qui n'a pas validé la totalité de sa Licence ne peut être AJAC en Master.